



**Mai 2017**

*Information pour tous*

- **Mot de la coordonnatrice**
- **Formation Loi 90**
- **À la recherche de nouvelles ressources de type familial**

*Information à l'intention des ressources membres de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) - clientèle jeunesse*

- **Cadre de référence RI-RTF et Règlement sur la classification**

# Mot de la coordonnatrice

Jeudi 4 mai 2017

Dans l'infolettre d'avril 2017, je vous faisais part de la réalisation de deux démarches d'amélioration des processus (Kaizen) qui se sont tenus en février et mars 2017. Je trouvais important de revenir sur ces deux activités puisqu'elles peuvent impliquer la collaboration de plusieurs acteurs, dont des responsables de ressources d'hébergement.



Plus précisément, le mot Kaizen est né de la fusion des deux mots japonais kai et zen qui signifient respectivement « changement » et « meilleur ». La traduction courante est « amélioration continue. C'est donc pourquoi le Kaizen est considéré comme un processus d'amélioration continue.

Le premier Kaizen qui s'est tenu dans notre direction avait pour objet l'harmonisation et l'amélioration des activités entourant la rémunération des ressources RI-RTF. L'activité, qui s'est déroulée sur trois jours, a débouché sur un processus optimisé et trois fiches projets à réaliser.

Le deuxième, en lien avec le processus d'accès à l'hébergement (jumelage/pairage), avait pour but de garantir un accès équitable et efficient aux usagers ayant des besoins en ce sens. Des quatre jours de travaux en est découlé une chaîne de valeur CIUSSS pour le mécanisme d'accès pour toutes clientèles ainsi que 20 fiches projets à réaliser.

Nous tenons à souligner la généreuse participation de Mesdames Carmen Pearson et France Poirier et de M. Éric Melançon à titre de responsables résidentiels. Ces derniers ont émis des commentaires et observations justes sur nos mécanismes ainsi que sur la réalité des ressources. Nous profitons donc de cette communication pour les remercier d'avoir accepté l'invitation à prendre part aux Kaizen et souligner la qualité de leur contribution.

Myriam Tremblay

Coordonnatrice à la gestion des ressources d'hébergement et au suivi de la qualité

**[Infolettre RI-RTF, mai 2017](#)**

# Formation Loi 90

Jeudi 4 mai 2017

La formation sur les activités de soins pouvant être confiées aux aides-soignants (Loi 90) se poursuit. Elle s'adresse aux personnes n'ayant pas reçu de formation de plus de 4 heures sur l'administration des médicaments et la prestation d'activités de soins, incluant une supervision. Ces formations seront données dans les secteurs de Charlevoix, Portneuf et Québec.

Dorénavant, les inscriptions se feront uniquement par téléphone. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à votre intervenant qualité.

Si l'aide-soignant ne peut pas assister à la formation, il a l'obligation d'annuler son inscription par téléphone afin de permettre à une autre personne de s'inscrire.

**[Voir la fiche synthèse de formation](#)** vous informant des modalités relatives à l'horaire des formations, du mode d'inscription et de l'achat obligatoire du cahier de formation.

**[Infolettre RI-RTF, mai 2017](#)**

## Fiche synthèse de formation

Titre de la formation	<b>Administration des médicaments et soins non invasifs pour les aides-soignants</b>																																																															
Clientèle visée	Aides-soignants des ressources privées <u>EXCLUANT</u> les Résidences privées pour aînés (RPA). Aides-soignants (ex : ASSS, éducateurs spécialisés) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.																																																															
Objectif général	Acquérir des connaissances et développer des habiletés et des attitudes requises pour offrir des soins et des services de qualité aux usagers.																																																															
Éléments de contenu	Administration des médicaments Soins non-invasifs																																																															
Durée	7 heures, soit de <b>8h30 à 16h30</b>																																																															
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Québec</b> : IUSMQ (Institut universitaire de santé mentale) 2601, chemin de la Canardière Québec Porte H-7, ascenseur 3, 4<sup>e</sup> étage, local G-4252</li> <li>• <b>Charlevoix</b> : Hôpital de Baie Saint-Paul 74, rue Ambroise Fafard, Baie Saint-Paul, local D1-555</li> <li>• <b>Portneuf</b> : Centre d'hébergement Pont-Rouge 5, rue Du Jardin, Pont-Rouge, salle du centre de jour</li> </ul>																																																															
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation gratuite.</li> <li>• Prévoir des frais de stationnement.</li> <li>• Achat obligatoire d'un cahier de formation (voir plus bas).</li> </ul>																																																															
Nb de participants	Maximum : 8 personnes par groupe																																																															
Méthodologie d'enseignement	Formation théorique et pratique et évaluation en laboratoire																																																															
Modalités d'inscription	<p>Par téléphone au numéro 418 661-5666 poste 4330. Il est important de préciser le titre de la formation (voir plus haut).</p> <p>Si vous ne pouvez pas assister à la formation, il est <u>TRÈS IMPORTANT</u> d'annuler votre inscription en appelant au même numéro de téléphone soit 418 661-5666 poste 4330.</p>																																																															
Document de formation (obligatoire)	Pour assister à la formation, vous devez vous procurer le document « Compétence spécifique (loi 90 pour les non-professionnels) » (0047) : voir démarche, page 2 et 3.																																																															
Horaire	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>IUSMQ :</b></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> <tr> <td>Mardi 6 juin 2017</td> <td>Mercredi 21 juin</td> <td>Jeudi 13 juillet</td> <td>Jeudi 10 août</td> </tr> <tr> <td>Mercredi 7 juin</td> <td>Jeudi 22 juin</td> <td>Mardi 18 juillet</td> <td>Mardi 15 août</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 8 juin</td> <td>Mardi 27 juin</td> <td>Jeudi 20 juillet</td> <td>Jeudi 17 août</td> </tr> <tr> <td>Mardi 13 juin</td> <td>Mercredi 28 juin</td> <td>Mardi 25 juillet</td> <td>Mardi 22 août</td> </tr> <tr> <td>Mercredi 14 juin</td> <td>Jeudi 29 juin</td> <td>Jeudi 27 juillet</td> <td>Jeudi 24 août</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 15 juin</td> <td>Mardi 4 juillet</td> <td>Mardi 1<sup>er</sup> août</td> <td>Mardi 29 août</td> </tr> <tr> <td>Mardi 20 juin</td> <td>Jeudi 6 juillet</td> <td>Jeudi 3 août</td> <td>Jeudi 31 août</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mardi 11 juillet</td> <td>Mardi 8 août</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Charlevoix :</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mardi 13 juin 2017</td> <td>Mercredi 28 juin</td> <td>Mercredi 19 juillet</td> <td>Mercredi 23 août</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mercredi 5 juillet</td> <td>Mercredi 9 août</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Portneuf :</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jeudi 15 juin</td> <td>Mardi 27 juin</td> <td>Mercredi 26 juillet</td> <td>Mercredi 30 août</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mercredi 12 juillet</td> <td>Mercredi 2 août</td> <td></td> </tr> </table>				<b>IUSMQ :</b>				Mardi 6 juin 2017	Mercredi 21 juin	Jeudi 13 juillet	Jeudi 10 août	Mercredi 7 juin	Jeudi 22 juin	Mardi 18 juillet	Mardi 15 août	Jeudi 8 juin	Mardi 27 juin	Jeudi 20 juillet	Jeudi 17 août	Mardi 13 juin	Mercredi 28 juin	Mardi 25 juillet	Mardi 22 août	Mercredi 14 juin	Jeudi 29 juin	Jeudi 27 juillet	Jeudi 24 août	Jeudi 15 juin	Mardi 4 juillet	Mardi 1 <sup>er</sup> août	Mardi 29 août	Mardi 20 juin	Jeudi 6 juillet	Jeudi 3 août	Jeudi 31 août		Mardi 11 juillet	Mardi 8 août		<b>Charlevoix :</b>				Mardi 13 juin 2017	Mercredi 28 juin	Mercredi 19 juillet	Mercredi 23 août		Mercredi 5 juillet	Mercredi 9 août		<b>Portneuf :</b>				Jeudi 15 juin	Mardi 27 juin	Mercredi 26 juillet	Mercredi 30 août		Mercredi 12 juillet	Mercredi 2 août	
<b>IUSMQ :</b>																																																																
Mardi 6 juin 2017	Mercredi 21 juin	Jeudi 13 juillet	Jeudi 10 août																																																													
Mercredi 7 juin	Jeudi 22 juin	Mardi 18 juillet	Mardi 15 août																																																													
Jeudi 8 juin	Mardi 27 juin	Jeudi 20 juillet	Jeudi 17 août																																																													
Mardi 13 juin	Mercredi 28 juin	Mardi 25 juillet	Mardi 22 août																																																													
Mercredi 14 juin	Jeudi 29 juin	Jeudi 27 juillet	Jeudi 24 août																																																													
Jeudi 15 juin	Mardi 4 juillet	Mardi 1 <sup>er</sup> août	Mardi 29 août																																																													
Mardi 20 juin	Jeudi 6 juillet	Jeudi 3 août	Jeudi 31 août																																																													
	Mardi 11 juillet	Mardi 8 août																																																														
<b>Charlevoix :</b>																																																																
Mardi 13 juin 2017	Mercredi 28 juin	Mercredi 19 juillet	Mercredi 23 août																																																													
	Mercredi 5 juillet	Mercredi 9 août																																																														
<b>Portneuf :</b>																																																																
Jeudi 15 juin	Mardi 27 juin	Mercredi 26 juillet	Mercredi 30 août																																																													
	Mercredi 12 juillet	Mercredi 2 août																																																														

## ACHAT DU CAHIER DE FORMATION : DÉMARCHE



Visitez le <https://www.cemeq.qc.ca/connexion/> pour commander avec carte de crédit (Visa et MasterCard) ou PayPal. Pour le moment, il est nécessaire de passer la commande par l'entremise d'un ordinateur de table. Toutefois, dès l'automne, il sera possible de passer une commande avec une tablette ou un téléphone intelligent.

Nom d'utilisateur : ciuss

Mot de passe : ciuss

**\*\*Il est important que ce soit en minuscule.**

1) cliquer sur le secteur : Santé

2

2) Choisir « Compétence spécifique » (Loi 90)

**Siège social**  
2955, boul. de l'Université, 5<sup>e</sup> étage, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3  
Tél. : 819 822-6886 Téléc. : 819 822-6892

**Bureau de Montréal**  
505, rue Bélanger, bureau 223, Montréal (Québec) H2S 1G5  
Tél. : 514 788-2111 Téléc. : 514 788-2112

information@cemeq.qc.ca • www.cemeq.qc.ca

## Paiement sécurisé

### Informations du client

### Information de facturation

Type de carte *	Visa
Numéro de la carte *	4111111111111111
Date d'expiration *	12 / 2025
Numéro de vérification *	123 <a href="#">Aide?</a>

\* Champ obligatoire

[Retour](#)

[Payer maintenant](#)

[VOTRE PANIER](#)

[VOS COORDONNÉES](#)

[VOTRE COMMANDE](#)

[VOTRE RÇU](#)

### Détail de la transaction

ÉTAT DE TRANSACTION : **APPROUVÉ**

[Imprimer](#) | [Retourner à l'accueil](#)

#### INFORMATION DE FACTURATION

Montant de la transaction : 9,20 \$  
Compagnie : CIUSSS

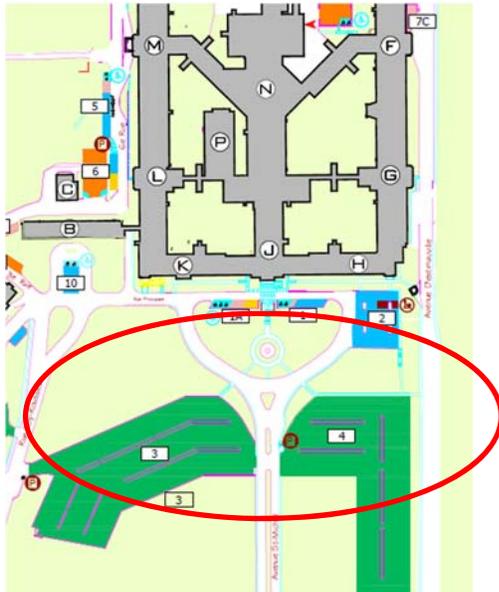
Adresse de livraison : 2955, boul. de l'Université  
Sherbrooke QC J1K 2Y3

**Siège social**  
2955, boul. de l'Université, 5<sup>e</sup> étage, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3  
Tél. : 819 822-6886 Téléc. : 819 822-6892

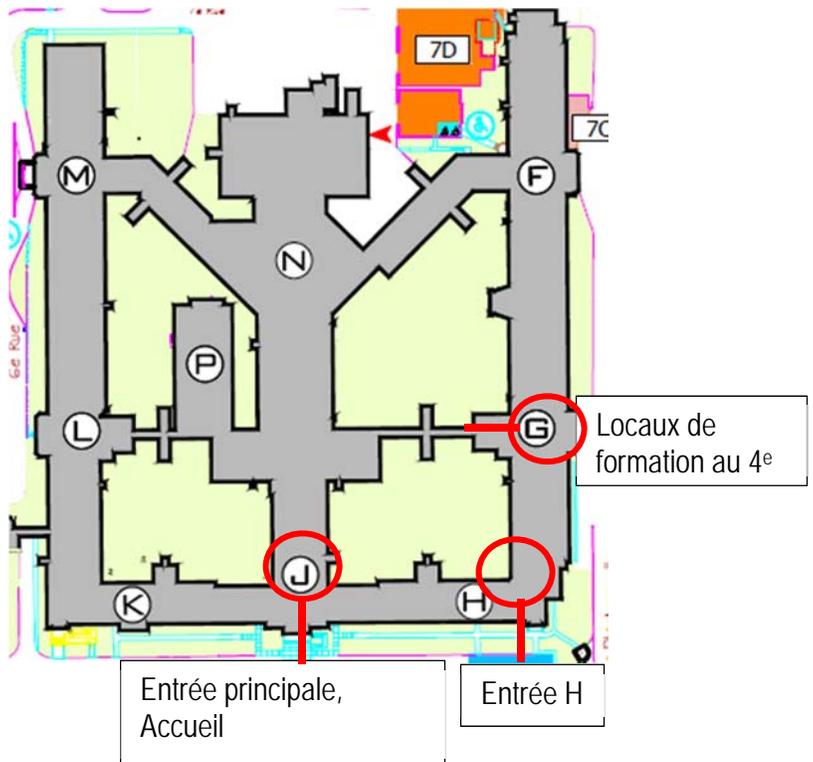
**Bureau de Montréal**  
505, rue Bélanger, bureau 223, Montréal (Québec) H2S 1G5  
Tél. : 514 788-2111 Téléc. : 514 788-2112

INFORMATIONS	
<b>Accès aux locaux</b>	<p>Entrer par la <b>porte H</b> de l'IUSMQ (à l'extrême droite de l'édifice).</p> <p>Prendre l'ascenseur de l'aile H et monter au 4<sup>e</sup> étage.</p> <p>Les Locaux sont situés dans la <b>suite G-4252</b>, à droite, en sortant de l'ascenseur.</p> <p><b>ATTENTION : si vous montez par l'ascenseur de l'aile G, vous arriverez sur des portes barrées.</b></p>
<b>Pour les repas</b>	<p>Cafétéria sur place et micro-ondes disponibles. Argent comptant seulement. Guichet ATM à l'entrée de l'immeuble au RC (près de la cafétéria).</p>

Plan des ailes de l'édifice à l'IUSMQ :



Stationnements 3 et 4



Accueil • À la recherche de nouvelles ressources de type familial

# À la recherche de nouvelles ressources de type familial

Jeudi 4 mai 2017

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale recherche des personnes, célibataires ou en couples, qui seraient intéressées à devenir responsable de ressource de type familial. Bien que le CIUSSS recrute de façon continue des personnes souhaitant accueillir tous types de clientèle (déficience intellectuelle, trouble envahissant du développement, santé mentale, personnes âgées, enfants), un important besoin pour la clientèle adolescente est observé.

Quelques critères auxquels vous devrez obligatoirement répondre :

- Être majeur et citoyen canadien ou résident permanent du Canada ;
- Être exempt d'antécédents judiciaires liés à la fonction ;
- Avoir un espace physique pour recevoir l'utilisateur, respectant certaines normes qui seront évaluées ;
- Avoir la capacité d'assurer une saine gestion financière de la ressource ;
- Vouloir travailler en collaboration et en concertation avec l'équipe clinique en vue d'appliquer toute recommandation afin de répondre aux besoins de l'utilisateur ;
- Avoir la capacité de travailler en partenariat avec les intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ses partenaires et avec les familles des personnes hébergées.

## Devenir responsable de ressource vous intéresse?

La démarche de recrutement s'avère un processus de sélection rigoureux et balisé par des normes ministérielles. Si vous répondez aux critères d'admissibilité ci-haut et que vous souhaitez devenir responsable d'une résidence de type familial, veuillez communiquer avec Rolande Goudreault au 418-683-2511, poste 2027.

Les ressources de type familial reçoivent une rétribution financière établie par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, la compensation financière est réglementée et uniforme pour tout le Québec.

Pour accès aux documents pertinents concernant les ressources de type familial, rendez-vous sur notre site internet au <http://www.ciuussscn.ca/hebergement>

**Infolettre RI-RTF, mai 2017**

# Cadre de référence RI-RTF et le Règlement sur la classification

Jeudi 4 mai 2017

## Information à l'intention des ressources membres de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) - clientèle jeunesse

À la suite du déploiement des formations sur le *Cadre de référence RI-RTF* et du *Règlement sur la classification*, de nouvelles dates de formation sont disponibles pour permettre aux gens n'ayant pas suivi ces formations de s'y inscrire. Votre comité local de formation (CLF) avait ciblé ces formations comme étant indispensables dans le cadre de vos fonctions et l'a donc inclus dans son plan de formation. Il est donc de votre responsabilité en tant que ressource de vous inscrire à ces formations, tel que le stipule l'article 4-1.01 de votre entente collective.

Ainsi, la DQÉPÉ du CIUSSS de la Capitale-Nationale vous informe que de nouvelles dates pour ces deux formations vous sont proposées pour le mois de juin. La formation sur le *Cadre de référence RI-RTF*, qui est un **préalable** à la formation *Règlement sur la classification*, se déroulera sur une journée de 9 h à 16 h 30. Les dates proposées sont les suivantes (maximum de 30 participants par groupe) :

- 20 et 22 juin 2017

Après avoir suivi la formation sur le *Cadre de référence RI-RTF*, vous avez l'opportunité de vous inscrire à la formation du *Règlement sur la classification*. Par le Règlement, le Ministère vient définir les services de soutien ou d'assistance devant être offerts par les RI et les RTF aux usagers, de même que les obligations de l'établissement en ce qui a trait à l'identification de ceux-ci. Il introduit une nouvelle classification des services offerts fondée sur le degré de soutien ou d'assistance requis par les usagers, en conformité avec l'article 303 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (LSSSS) (L.R.Q., c. S-4-.2).

La formation du *Règlement sur la classification* se déroulera sur une demi-journée, soit de 9 h à 12 h. Les dates proposées sont les suivantes (maximum de 30 participants par groupe) :

- 27 et 28 juin 2017

Nous vous invitons donc à communiquer avec Rolande Goudreault, d'ici le 12 juin 2017, au 418 683-2511 poste 2027 ou encore à l'adresse [rolande.goudreault.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rolande.goudreault.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca) pour vous inscrire à l'une ou l'autre de ces journées de formation. Les formations se donneront à la salle J-7049 de l'IUSMQ, situé au 2601, chemin de la Canardière

**Infolettre RI-RTF, mai 2017**